

Le gouvernement tranche le débat sur l'écriture inclusive, bannie des textes officiels

Paris, 21 nov. 2017 (AFP) -

L'écriture inclusive n'a pas sa place dans les textes officiels: le Premier ministre est intervenu mardi dans un débat qui agite la France depuis plusieurs mois, en bannissant des communications ministérielles cette forme discutée d'élargissement des mots au féminin.

Dans une circulaire sur "les règles de féminisation", dont l'AFP a obtenu copie, Edouard Philippe "invite" ses ministres, "en particulier pour les textes destinés à être publiés au Journal officiel de la République française, à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive".

"Outre le respect du formalisme propre aux actes de nature juridique, les administrations relevant de l'Etat doivent se conformer aux règles grammaticales et syntaxiques, notamment pour des raisons d'intelligibilité et de clarté de la norme", justifie le chef du gouvernement dans cette note devant être publiée mercredi au JO.

En début de soirée lors d'un échange vidéo avec les internautes sur Facebook, le Premier ministre s'est défendu d'avoir voulu "clore le débat", même si selon lui "pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il y a des combats qui me semblent parfois aussi symboliques mais souvent plus importants".

"Après tout si les gens ont envie de débattre de cela, parlons-en. (Mais) je suis là pour faire en sorte que l'on écrive le français dans les textes officiels conformément aux règles qui sont utilisées dans la grammaire officielle", s'est-il justifié, en observant le grand retentissement médiatique de sa décision.

L'écriture inclusive a pour but de mettre sur un pied d'égalité les femmes et les hommes. Outre l'utilisation de mots "neutres", elle préconise d'user à la fois du féminin et du masculin quand on s'adresse aux hommes et aux femmes, et remet en cause la règle d'accord de la langue française selon laquelle, au pluriel, "le masculin l'emporte sur le féminin".

Elle se traduit notamment par des graphies comme "les député.e.s" ou "les électeur.rice.s" ou par une règle d'accord avec le sujet le plus proche, par exemple "Louis et Louise sont belles".

Dès 2015, le Haut conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE), instance placée auprès du Premier ministre, avait publié un guide avec dix recommandations pour inciter les pouvoirs publics à adopter une communication "sans stéréotypes de sexe".

Sa présidente, Danielle Bousquet, a jugé mardi que "tout frein à une communication égalitaire" était "dommageable".

- Féminisation des fonctions -

La circulaire vise à apporter une "clarification après des initiatives dans certaines administrations" et à "clore la polémique", a expliqué Matignon à l'AFP.

Mais le gouvernement est par ailleurs résolument engagé dans le renforcement de l'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat Macron, ont assuré M. Philippe et son entourage.

Portée par des cercles féministes, l'écriture inclusive est vivement critiquée tant par des membres du gouvernement que par l'Académie française, la qualifiant d'"aberration" et de "péril mortel" pour la langue française.

Des initiatives se sont néanmoins multipliées dans le monde de l'éducation, du travail ou des médias pour rendre les femmes plus visibles.

Ainsi, la Ville de Paris va continuer à autoriser l'écriture inclusive, a indiqué à l'AFP Hélène Bidard, adjointe PCF à la lutte contre les discriminations de la maire PS Anne Hidalgo.

Le ministère du Travail a publié début octobre un guide de bonnes pratiques pour aider les petites et moyennes entreprises à atteindre l'égalité professionnelle, qui préconise notamment d'écrire "les client.e.s".

Dans une tribune, 314 professeurs des écoles, collèges et lycées ont récemment déclaré "avoir cessé ou (s')apprêter à cesser d'enseigner" cette règle de grammaire, s'attirant les "inquiétudes" du ministre de l'Éducation, Jean-Michel Blanquer.



PAYS :France
SURFACE :104 %
PERIODICITE :Quotidien



► 21 novembre 2017 - Edition Fil Gen

Pour en terminer avec ce sujet, le Premier ministre précise dans sa circulaire les règles d'accord qui doivent s'appliquer dans les actes administratifs: "le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aux femmes", indique-t-il.

En revanche, quand l'auteur d'un texte officiel ou la personne nommée est une femme, il convient bien d'écrire "la ministre", "la secrétaire générale" et de féminiser la fonction en se référant à un guide ("Femme, j'écris ton nom...") élaboré par le CNRS et l'Institut national de la langue française.

map-jlo/mm

Afp le 21 nov. 17 à 20 13.